ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2007

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (Deuxième lecture) - (n° 3567)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par M. Houillon, rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 12 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition nouvelle introduite par le Sénat en deuxième lecture.